

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE MEDIAFON TELECOMMUNICATION

01.11.2010

1 - Objet du contrat

Mediafon telecommunication (ci-après la Société) commercialise un service de télécommunications (ci-après le Service). Ce Service est destiné aux utilisateurs finaux et en aucun cas aux opérateurs de télécommunications ni à la revente. Le Service permet d'émettre des appels locaux, régionaux, nationaux, internationaux et vers mobiles à partir de postes téléphoniques branchés sur une ligne France Telecom. Les présentes conditions générales définissent les conditions d'inscription, d'utilisation et de paiement de ce Service par la personne physique ou morale y souscrivant, ci-après nommé le Souscripteur.

2 - Description du Service

mediafon telecommunication fournit un service VOIX d'accès au réseau téléphonique commuté national et international à partir de poste en DTMF. Accès via la composition d'un préfixe et/ou par une collecte via protocole IP.

3 - Obligations de la Société

La Société s'engage à mettre en oeuvre l'ensemble des moyens à sa disposition pour offrir au Souscripteur la meilleure qualité de service possible. La Société ne saurait, toutefois, être tenu pour responsable des défaillances du Service, ayant entraîné ou non un dommage pour le Souscripteur, et qui seraient le fait d'une cause étrangère telle que le cas fortuit, le fait d'un tiers, le fait ou la faute du Souscripteur, de même que tout dommage qui serait la conséquence d'une interruption dans la fourniture d'énergie électrique, du service de l'opérateur téléphonique local, ou autre qui sont nécessaires au fonctionnement du Service. La Société confirmera au client son inscription par courrier électronique ou postal si le client ne possède pas d'adresse e-mail.

4 - Obligations du Souscripteur

Le Souscripteur s'engage à :

- transmettre lors de la signature du contrat ses coordonnées exactes, notamment son numéro de téléphone attribué par l'opérateur téléphonique local. La déclaration de fausses informations, numéro de téléphone erroné, mauvaise adresse, etc., entraînera la responsabilité du Souscripteur,
- payer le prix des services fournis par la Société aux tarifs en vigueur sur la période de facturation ; ces tarifs sont disponibles par téléphone auprès du service client de la Société ou sur le site Web du Service,
- respecter les préconisations techniques de la Société en ce qui concerne la nécessité d'avoir pendant toute la durée du contrat, un abonnement téléphonique souscrit auprès de l'opérateur téléphonique local ou pas selon le type de Service fourni,
- prévenir la Société de tout changement concernant cet abonnement téléphonique local, notamment en cas de changement de numéro ou de résiliation de ligne et à informer la Société de sa nouvelle situation,
- informer sans délai la Société de tout changement d'adresse ou de coordonnées bancaires.
- ne pas revendre ou utiliser le Service dans un but de réacheminement de trafic télécoms ou d'automate d'appels.

Le Souscripteur ne pourra céder la présente inscription qui lui est personnelle en tant que personne physique ou représentant d'une personne morale, entreprise ou association.

5 - Tarifs, facturation et paiement du Service

5.1 Tarifs : la grille tarifaire complète est disponible sur simple demande au service Commercial ou sur le site Web du Service. Les tarifs sont joints au formulaire de souscription et sont applicables à la date de souscription. Les tarifs sont exprimés en € (EURO) TTC, le taux de TVA étant de 19,6 %.

5.2 Tarifs des communications : les appels jusqu'à 10 secondes ne sont pas facturés, hors conditions particulières. La facturation s'effectue à la seconde dès la première seconde. Le coût des communications est arrondi au centime d'euro supérieur. La Société se réserve la possibilité de modifier à tout moment ses tarifs téléphoniques. La Société communiquera les modifications au Souscripteur par courrier électronique ou postal dans un délai minimum de 5 jours ouvrés précédant leur mise en application.

5.3 Facturation : la consultation des factures et du relevé détaillé des appels comportant la liste des appels effectués au cours des derniers 90 jours, les numéros appelant et appelés, la date et l'heure d'appel et le prix facturé se fait en ligne dans un espace privé sur le site <http://www.mediafon.fr>. Le Souscripteur est averti par courrier électronique de la mise à disposition des factures dans son espace privé, et a la possibilité d'imprimer lui-même ses factures et ses relevés détaillés en ligne.

5.4 Paiement : les factures sont payables par prélèvement automatique sur le compte bancaire ou postal du Souscripteur à chaque cycle de facturation. La Société se réserve le droit d'effectuer des prélèvements intermédiaires si en cours de cycle la consommation du client venait à dépasser un montant mensuel raisonnable, fixé à 50 € TTC pour un client inscrit depuis moins d'un mois et 300 € TTC pour les autres. En cas de retard de paiement ou de rejet de prélèvement, la Société s'autorise à suspendre la ligne immédiatement les frais bancaires et techniques induits qui se montent à titre indicatif à 22 € TTC.

4.5 Cycle de facturation : Le cycle de facturation est bimestriel.

6 - Ligne de crédit négative

Le non-paiement immédiat d'une ligne de crédit devenue négative - par le fait d'un impayé, d'une remise à niveau (Au cas où la facture en fin de période différerait du montant débité sur la ligne de crédit sur la même période, la ligne de crédit sera ajustée pour prendre en compte cet écart), ou

7 - Confidentialité : Chacune des parties s'engage à garder strictement confidentielles, pendant la durée du Contrat et après sa résiliation, toutes les informations et données, informations de nature commerciale ou plus généralement toutes informations détenues par l'autre partie dont elle a eu connaissance à l'occasion du Contrat.

8 - Contestations - Réclamations

Seules les contestations ou réclamations exprimées par courrier postal 10, Place de la Joliette - Cedex 2 - 13567 Marseille ou électronique info@mediafon.fr.

9 - Suspension du Services

La Société se réserve la possibilité de suspendre le Service en cas d'augmentation anormale du montant des communications du Souscripteur. Le Souscripteur en sera préalablement informé.

10 - Modifications

Sans préjudice du droit du Souscripteur de résilier le Service, la Société se réserve le droit d'apporter à tout moment des modifications aux présentes et aux conditions particulières associées moyennant le respect d'un préavis de 15 jours, ainsi que de les réactualiser régulièrement afin de prendre en compte toute évolution obligatoire d'origine légale ou jurisprudentielle. La Société informera le Souscripteur par courrier électronique ou postal des modifications apportées aux présentes. A défaut de résiliation dans les conditions prévues par l'article précédent, le Souscripteur sera réputé avoir accepté ces modifications.

11 - Traitement des données nominatives

Les informations nominatives qui sont demandées au Souscripteur sont couvertes par la loi du 6 Janvier 1978, relative à l'informatique et aux libertés. Le Souscripteur dispose en conséquence du droit individuel d'accès et de rectification que cette loi lui reconnaît.

12 - Tribunal compétent

Les relations entre la Société et le Souscripteur sont régies par la loi Française. Les règles légales d'attribution de compétence s'appliqueront. A défaut le tribunal de Montpellier sera seul compétent pour connaître des litiges éventuels. Le Souscripteur déclare :

- être informé que l'activation du Service annule techniquement toute présélection antérieure sur les lignes objets du contrat ; et que l'annulation commerciale d'éventuels forfaits et contrats antérieurement souscrits auprès d'autres opérateurs lui incombe.
- être informé qu'en cas de modification de ligne affectant le numéro de ligne auprès de France Telecom, France Telecom ne reconduit pas automatiquement la présélection. Dans ce cas, le Souscripteur pourra effectuer une nouvelle demande de mise en oeuvre de présélection en contactant la Société.
- avoir bien noté que s'il souhaite mettre fin à la présélection d'une ou plusieurs des lignes objets du contrat, il devra en faire la demande par LRAR à la Société. Pour toute information complémentaire, ou en cas de difficulté avant ou après la mise en oeuvre du Service, le Souscripteur peut contacter la Société à l'adresse suivante :
mediafon 10, Place de la Joliette - Cedex 2 - 13567 Marseille